



## COMMUNE DE MARQUILLIES

### COURRIER DE LA MAIRIE

---

**Objet : Rentrée scolaire 2024-2025**

**Référence : Courrier aux parents d'élèves**

---

Mesdames et Messieurs,

Alors que la nouvelle année scolaire débute, je souhaite, au nom de la Municipalité, vous adresser ce courrier pour faire le point sur les changements concernant le fonctionnement périscolaire de notre École. Le Règlement des services périscolaire, remis à jour, vous est distribué, il convient dans cet écrit de souligner auprès de vous les éléments modifiés en **10 points**.

1- L'accueil de la Garderie s'effectuera de 7h jusqu'à 8h15. En effet, passé 8h15, les enfants en Garderie sont conduits par nos Agents aux sanitaires et se préparent pour l'entrée en classe sous leur encadrement, il est alors difficile d'assurer un accueil convenable tout en assurant l'encadrement des enfants de manière sécurisée.

2- Il est stipulé que les jouets ne sont pas autorisés lors des temps de Restauration et de Dortoir (sauf doudou), la Garderie communale met à disposition des jouets pour les enfants.

3- Dans le cadre strict des conditions de sécurité, il est stipulé que seuls les représentants légaux d'un enfant peuvent le récupérer, seul un mot des représentants donnant permission ou un Agent préalablement averti, permettra à une personne de récupérer un enfant dont il n'est pas le représentant légal. Les Agents ont pour indication de faire respecter cela rigoureusement.

4- La Restauration scolaire fonctionnera maintenant sur un service décalé. Les maternelles entreront à 11h30 (comme c'est déjà le cas). Les Primaires entreront à 12h (ils seront encadrés par nos Agents en temps de récréation de 11h30 à 12h).

5- La Garderie maternelle déménage dans l'ancienne classe utilisée par Madame Coquet. Cet endroit sera plus propice à l'accueil de nos maternelles et permettra un encadrement plus adéquat pour un service de Garderie. Cette salle sera également partagée avec l'UFCV lors des Mercredis récréatifs, et quitte ainsi le local préfabriqué.

6- Les annulations de repas seront désormais possibles non plus jusqu'au jeudi mais jusqu'au vendredi 12h. Cet allongement de la période d'annulation a été faite en considération des demandes de Parents d'élèves mais également des possibilités pour notre prestataire et de nos moyens administratifs.

7 - L'effectif des maternelles par classe étant supérieur à l'année passée, et après échanges avec la Direction scolaire, nous allons apporter un soutien supplémentaire. Pour la classe PS/MS, un Agent supplémentaire sera présent tous les après-midis jusqu'à 15h30, plus le vendredi en matinée. Un Agent supplémentaire sera également déployé dans les deux classes maternelles jusqu'à 16h30.

8 - Le prix pour un repas a subi une augmentation de 0.10€. Cette augmentation, décidée en Conseil Municipal, est dû à un alignement sur la hausse des prix de notre prestataire qui lui-même ne fait qu'obéir aux conditions de la Loi Egalim, portant son article sur les labels bios et certifiés au sein des restaurants scolaires. Les nouveaux prix seront appliqués à la rentrée de la Toussaint le **4 novembre 2024**.

9 - Les Feuilles d'incidents seront mis en place pour les temps périscolaires. L'Agent est chargé de remplir le document en y apportant un détail synthétique, puis de le transmettre en Mairie. La Feuille d'incident est ensuite envoyée par mail à la famille afin que celle-ci soit correctement informée.

10 - Parallèlement aux moyens humains déployés, nous souhaitons également revenir sur les moyens financier et accordés par la Commune à notre École.

- 2650€ de subvention
- 35€/élèves
- 200€/classes
- 200€ pour l'administration de direction
- 6500€ de participation pour la classe de neige

Permettant les achats de livres, de manuels, de fournitures, matériels.

Il y a aussi une prise en charge de/des :

- Transports
- Piscine
- Calculatrice de fin d'année pour les CM2
- Cadeaux de Noel
- Affranchissement
- Sortie au Musée
- Intervenant musical et potentiels (théâtre, cirque,...)

C'est un engagement financier et un soutien qui est important mais ô combien essentiel à notre École, qui est le cœur de notre Commune.

---

La Municipalité souhaite à tous les élèves de l'École Jacques Prévert une très bonne nouvelle année scolaire, remplie de réussites et de découvertes !

Pour toutes questions relatives aux points évoqués dans ce présent courrier, la Municipalité reste à votre disposition pour y répondre. N'hésitez pas à envoyer un mail, courrier, à nous appeler ou à venir directement en Mairie.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Marquillies, le 17 septembre 2024

Le Maire  
Dominique DHENNIN

